



Le 11 juillet 2005 au Japon, le nombre d'abonnements FTTH dépasse pour la première fois les abonnements ADSL. Une prouesse qu'on ne devrait pas voir avant plusieurs années chez nous...

## A la Une FRANCE TÉLÉCOM LÂCHE DU LEST

Nous évoquons il y a deux semaines, les nouveaux frais de France Télécom concernant l'ouverture de lignes téléphoniques (cf. **édition du 1er juillet**).

Dans certains cas, c'est une étape obligatoire avant l'ouverture d'un accès à Internet, notamment pour certains logements neufs ou lorsque le logement n'est pas ou mal référencé dans les bases de France Télécom.

Nous indiquons que l'opérateur historique avait modifié ses conditions générales de vente le mois dernier et qu'une contribution complémentaire de 149 euros serait désormais demandée « en cas de résiliation du contrat par le client dans un délai de 3 mois suivant sa date d'entrée en vigueur ».

Extrait des nouveaux tarifs (<http://boutique.orange.fr/doc/contrat2621.pdf>) :

Ligne	Métropole	DOM 1	DOM 2
Mise en service, par ligne (hors déplacement)	55 €	49,90 €	45,99 €
Deux premières prises à l'occasion de la mise en service	gratuit	gratuit	gratuit
Prix mensuel de l'abonnement principal	16 €	14,52 €	12,60 €
Ligne résidence secondaire standard en service (par mois)	16 €	14,52 €	—
Ligne résidence secondaire <sup>(1)</sup> 2h fixes France en service (par mois)	19 €	—	—
Ligne résidence secondaire <sup>(1)</sup> 3h en service (par mois)	29 €	—	—
Ligne résidence secondaire <sup>(1)</sup> illimité en service (par mois)	39 €	—	—
Ligne résidence secondaire <sup>(1)</sup> suspendue	gratuit	gratuit	—
Suspension de la ligne	4,69 €	4,69 €	—
Contribution complémentaire en cas de résiliation du contrat par le client dans un délai de 3 mois suivant sa date d'entrée en vigueur	149 €	135,17 €	124,58 €
	<b>Métropole</b>	<b>DOM 1</b>	<b>DOM 2</b>
<b>Tarif forfaitaire du déplacement</b>	<b>TVA 19,6%</b>	<b>TVA 8,5%</b>	<b>TVA 2,1%</b>
du lundi au samedi de 8h00 à 18h00 inclus	69 €	60,86 €	57,69 €
de 18h00 à 8h00 dimanches et jours fériés compris	110 €	97,03 €	93,90 €

Du côté des nouvelles CGV, voici les deux détails à retenir (<http://boutique.orange.fr/doc/contrat2436.pdf>) :

### • 15.2.1 Résiliation de plein droit

Le client peut résilier de plein droit le contrat sous réserve d'un délai de préavis de sept (7) jours. De même, sans préjudice des dispositions de l'article 8.1.1 des présentes Conditions générales d'abonnement, le client peut résilier de plein droit le contrat lorsqu'il souscrit à une offre d'un opérateur impliquant les fréquences basses (ou «bas débit») de la ligne téléphonique (par exemple les offres fondées sur le dégroupage total, l'offre d'accès «DSL ACCESS ONLY» ou la revente de l'abonnement téléphonique).

### • 8.1.1 Frais de mise en service et frais de déplacement y afférents

Frais de mise en service. La souscription du contrat donne lieu au paiement de frais de mise en service au tarif en vigueur à la date de mise en service. Une contribution complémentaire au titre des frais de mise en service sera facturée au client en cas de résiliation du contrat par le client dans un délai de trois mois suivant sa date d'entrée en vigueur.

Précision qui a son importance, lorsqu'un abonné décide de passer en dégroupage total chez un autre opérateur, il lui est formellement indiqué de ne pas résilier son abonnement France Télécom. C'est en effet l'opérateur choisi qui s'occupe de tout. La résiliation est donc faite par le FAI, mandaté par le client. Et c'est ici que les interprétations divergent...

Quoi qu'il en soit, si les commerciaux de l'opérateur historique ont menacé de nombreux abonnés avec cette «contribution complémentaire» de 149 euros (voir notamment sur nos forums : <http://www.aduf.org/viewtopic.php?t=236334>), ils semblent aujourd'hui faire marche arrière et ont un tout autre discours...

Les derniers abonnés à avoir tenté l'aventure n'ont reçu aucune facture faisant mention de cette contribution. Affaire à suivre !



[http://twitter.com/L\\_ADUF](http://twitter.com/L_ADUF)



<http://www.facebook.com/Association.des.Utilisateurs.de.Free>